

Midi Libre

Se connecter / S'inscrire
Connect

18°/18°
Montpellier

Gemeaux

Alès | Bagnols | Béziers | Carcassonne | Montpellier | Mende | Millau | Narbonne | Nîmes | Perpignan | Rodez | Sète

Recherchez

Midi Libre vous répond : le quotient familial

PAUL NEYRIE (Nîmes)
27/05/2011, 06 h 00

[Recommander](#) [Réagir](#)

Paul Neyrie, de Nîmes :

Je suis retraité de France Télécom. En 2010, j'ai touché un rappel, au titre de la parité homme-femme, pour avoir élevé deux enfants. Ce rappel est un rattrapage qui porte du premier janvier 2004 jusqu'à juin 2010 ! L'administration m'impose de déclarer la totalité de la somme pour les impôts 2010. J'ai rencontré un inspecteur des impôts qui m'a confirmé qu'il fallait tout déclarer pour cette année-là. Est-il possible de demander l'application du "quotient familial" sur le rappel ? Comment dois-je m'y prendre ?

Elodie Lombardo-Marcon, avocate :

Le rappel que vous avez perçu au titre de la parité homme-femme est à déclarer l'année de sa perception. Autrement dit, dans votre cas, au titre des revenus 2010. Le système dit du "quotient familial" consiste à diviser le revenu imposable de chaque contribuable en un certain nombre de parts qui est fonction de la situation familiale et du nombre de personnes fiscalement considérées comme étant à la charge du déclarant.

En conséquence, et dans la mesure où le rappel que vous avez perçu est inclus dans votre revenu imposable 2010, le quotient familial sera appliqué, suivant les éléments indiqués ci-dessus, pour la période considérée, soit l'année 2010.

[f](#) [t](#) [e](#) [m](#) [A](#) [A](#)

Facebook
Twitter
Envoyer par mail
Imprimer
A + grand A + petit

PARTENARIATS



Ça peut vous plaire... ou pas

- Impôts sur le revenu : tout savoir sur la déclaration 2011
- Politique, économie... le long chemin de la parité
- Fiscalité : difficile de voir clair dans la réforme
- Les Lozériens appelés à déclarer leurs revenus

Sujets proches

Midi Libre vous répond
Vie quotidienne

Abonnez-vous à la newsletter d'actu de Midi Libre

Votre e-mail

OK

Réagir à l'article

Règles de modération de MidiLibre.fr

Pour réagir, merci de vous identifier

Se connecter/S'inscrire
 OU
 Signez sans vous identifier

Me connecter avec Facebook

La réaction sera vérifiée avant d'être publiée



L'INFO EN CONTINU

Hérault Une caméra cachée dans le vestiaire des femmes au conseil général Il y a 29 minutes

Aude Top 14 : le Narbonnais Louis-Benoît Madaule engagé à Bordeaux-Bègles Il y a 45 minutes

Un service d'entretien exclusivement masculin pour DSK Il y a 47 minutes

Montpellier Suivez le Fise en direct et en vidéo sur Midilibre.fr Il y a 2 heures

DANS LES VILLES

Montpellier Autres villes ▾

Suivez le Fise en direct et en vidéo sur Midilibre.fr

Les Indignés expulsés de la place de la Comédie

Une caméra cachée dans le vestiaire des femmes au conseil général

Montpellier : Toutes les infos

FACEBOOK

Midi Libre **Midilibre sur Facebook**

7764 « J'aime ». Inscription pour voir ce qu'aiment vos amis.

DANS LES COMMUNES